

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19<sup>ème</sup> année - N° 3342 - Vendredi 22 Février 2019 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATION

## "Un décret aux conséquences néfastes pour le pays"

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 13 FEV 2019

DECRET N° 19-031/PR

Portant institution d'un système de contrôle et de taxation des communications téléphoniques et des données internationales entrant en Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la Loi N° 14-031/AU du 17 mars 2014 relative aux communications électroniques, promulguée par le Décret N° 14-197/PR, du 25 décembre 2014 ;
- VU le Décret N°15-061/PR du 4 Mai 2015 fixant le régime applicable aux investissements des entreprises des communications électroniques en Union des Comores ;
- VU le Décret N° 09-065/PR du 29 mai 2009, portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- VU le Décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-039/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le Décret N°18-077/PR du 28 août 2018, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE:

Chapitre premier : Objet et champ d'application

**Article 1er :** Le présent décret institue

- un système de contrôle des communications téléphoniques en Union des Comores.
- Un système de taxation des communications téléphoniques internationales entrantes en Union des Comores.



PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

### 7 milliards pour la réhabilitation du réseau

LIRE PAGE 4

JEUX DES ÎLES DE L'Océan Indien de 2023

### Comores hors-jeu à l'organisation, énième humiliation

LIRE PAGE 4

PRISONNIERS POLITIQUES

### L'état de santé de Idi Boina «est préoccupant»

LIRE PAGE 3

Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Février 2019

Lever du soleil:

06h 08mn

Coucher du soleil:

18h 33mn

Fadjr : 04h 55mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 48mn

Maghrib: 18h 36mn

Incha: 19h 50mn



## POLITIQUE

## L'Updc appelle à « faire barrage à Azali »

L'Updc a tenu une conférence de presse ce jeudi. Loin d'annoncer un quelconque ralliement ou un soutien à l'un des prétendants à la magistrature suprême maintenant que Mohamed Ali Soilihi est définitivement disqualifié, les conférenciers se sont évertués à dénoncer « une mascarade de justice ».

L'Updc a tenu une conférence de presse ce 21 février. Le but de cette rencontre avec les journalistes, était non pas d'annoncer sa position après l'éviction de Mohamed Ali Soilihi de l'élection présidentielle, mais de dénoncer celle-ci. La pilule semble amère et les conférenciers se sont évertués tout le long de la rencontre à dénoncer une mascarade montée de toutes pièces (la société au capital de 7 milliards) afin d'écarter « l'adversaire le plus sérieux de Azali Assoumani ». Ibrahim Abdourazak,

Abdou Soimadou, Hassan Harouna ont tous les 3, dans leurs propos, accusé la justice d'être aux ordres avec des juges qui accusent à charge».

Le principal combat est resté le même : « faire partir Azali ». L'ancien ministre Abdou Soimadou, un des hommes de confiance de Mohamed Ali Soilihi a affirmé avec force « que nous allons nous battre contre la dérive autoritaire de Azali Assoumani, nous n'avons d'autre choix que celui de lui barrer la route afin que notre pays renoue avec la démocratie ».

Au cours de cette conférence de presse, il n'a pas été question d'alignement ni de positionnement alors que nombreux sont ceux qui se demandent sur qui se portera le choix de l'ancien argentier de l'Etat. Tout au plus un idéal qui repose sur pas grand-chose tant les égos des politiciens comoriens sont démesurés, « une candidature

unique » dixit Soimadou, pour être sûr « de déloger Azali ».

Toujours est-il qu'un grand meeting regroupant les 11 candidats signataires de la plateforme d'entente est prévu le 27 février prochain à Ajao, à côté de la place de l'indépendance.

Le secrétaire général adjoint de l'Updc, Ibrahim Abdourazak a fait part de l'inquiétude qui est celle des candidats, à savoir comment sécuriser les élections. Il a déclaré par ailleurs, que « les meilleurs gardiens des urnes et des voix ne sont autres que les comoriens ».

Dans la plate-forme dont il est question, l'on peut lire que les prétendants à Beit-Salam s'engagent à « appeler sans conditions au report des voix sur le candidat signataire de la présente plate-forme qui serait au deuxième tour ». Un tout sauf Azali qui s'annonce, donc, pour Achmet Said Mohamed, Me Ahamada Mahamoud, Ali Mhadji,



L'UPDC en conférence de presse

Hamidou Karihila, Hassani Hamadi Mgomdri, Me Ibrahim Ali Mzimba, Mouigni Baraka Said Soilih, Saadi Salim, Me Said Ibrahim Fahmi, Said Larifou et Soilihi Mohamed Campagnard. Quant à Said Jaffar

El-Macelie, il est mis à l'écart suite à ses requêtes en annulation des candidatures de Ibrahim Mohamed Soulé et Mohamed Ali Soilih.

Fsy

## ELECTIONS ANTICIPÉES

## Abbas Mohamed El-had "Je mise sur une politique de citoyenneté"

Le candidat aux élections des gouverneurs de Ngazidja, Abbas Mohamed El-had a organisé son premier meeting hier à Moroni dans le centre de la médian pour annoncer ostensiblement l'ouverture de sa campagne. Cette cérémonie de lancement de campagne a vu la participation massive de la notabilité de Moroni pour soutenir et souhaiter une bonne chance au candidat.

L'après-midi de ce jeudi 21 février, le candidat Abbas Mohamed El-had a ouvert sa campagne aux élections des gouverneurs de Ngazidja prévues en mars et en avril 2019. Devant une foule nombreuse d'hommes et de fem-

mes, le candidat a exhibé ses ambitions quant au développement du pays. « Ce pays voit constamment

des mutations à la fois constitutionnelles et institutionnelles visant l'émergence. Ainsi la nouvelle consti-

tution donne aux gouverneurs des engagements tels que le tourisme, l'élevage et d'autres secteurs. Donc j'aurai une mission dont le principe est de veiller sur le bon fonctionnement des mairies et d'assurer une gérance parfaite des conseils municipaux car c'est par la base que le pays se développera », déclare-t-il.

Le candidat a poursuivi son allocution au rythme des cris d'enthousiasme que seule la citoyenneté est à reconstruire. « Le plus grand mal de ce pays est le manque de confiance dans tout ce qu'on entreprend. Pour cela, je n'épargne personne car on doit abandonner nos petites idées de soutenir un candidat pour l'intérêt général mais non pour un intérêt personnel », exhorte le candidat

avant d'informer que sa direction de campagne est à présent montée.

Par ailleurs, Abdallah Chamssoudine, présentateur de la cérémonie, a appelé massivement les citoyens à soutenir Abbas Mohamed El-had pour sa neutralité. « Abbas n'est pas un candidat envoyé par la Mouvance mais c'est un candidat libre. Il s'est donné cette initiative d'aller défendre les droits et les idées du peuple. Donc nous devons tous le soutenir, mais nous qui sommes les proches du candidat on doit prendre le dessus », conclut-il.

Kamal Gamal



Abbas Elhad lance sa campagne à Moroni

## Devant ses sympathisants, Aboudou Soefo présente son programme

Le candidat aux élections des Gouverneurs des Iles, Aboudou Soefo a rencontré hier en fin de journée ses partisans. L'occasion pour cet ancien directeur général de la société comorienne des hydrocarbures de voir avec ses alliés la manière de travailler durant la campagne et de leur présenter son programme politique.

"Nous avons rassemblé l'ensemble des cadres qui vont animer la campagne pour deux objectifs. D'abord pour revoir la démarche à mener pour notre campagne, puis leur développer les fondamentaux du programme que nous allons proposer à la population pour les cinq prochaines années », précise Aboudou

Soefo. Il montre en effet que sa campagne sera basée sur un travail de terrain et qu'on doit en finir avec les mouvements de foule et de véhicules. L'ancien ministre a affirmé que pour battre campagne « ces acolytes iront sur le terrain » et feront du porte à porte.

Dans un autre aspect, Aboudou Soefo a démontré que les comoriens en général et plus particulièrement les "Wangazidja" ont besoin d'un programme. Au cours de cette réunion avec les représentants des différentes régions, villes et villages, le candidat a promis que tout est mis noir sur blanc. « Tout ce qui relève du quotidien des îles est capital pour le gouverneur. Seulement il y'a ce qui relève de l'Union et le rôle du gouverneur c'est d'être leur porte-

parole auprès des autorités de l'Union », renchérit cet ancien ministre des affaires étrangères.

Aboudou Soefo s'engage auprès des grands-comoriens de trouver des solutions aux problèmes qui les touchent. « Je suis convaincu que ma gouvernance serait une gouvernance de travail manuel. Nous allons inciter la population à travailler, à appliquer la pêche, l'élevage, l'agriculture et les travaux artisanaux », émet-il avant de rappeler que le civisme et le patriotisme n'est ni le drapeau ni l'hymne nationale, mais c'est l'autosuffisance alimentaire. « Ce n'est pas normal qu'un pays comme les Comores sommes obligées d'importer du manioc, du poisson et d'autres choses. Non ! C'est regrettable », ajoute-t-il.

Pour son directeur de campagne, Mdjomba Moussa, cette réunion est l'occasion de rencontrer les représentants des douze (12) régions et d'établir les conditions de travailler

au cours de la campagne. Ce dernier a montré qu'une fois élu "Soefo défendra les intérêts des Wangazidja partout où besoin sera".

A.O Yazid



Aboudou Soefo se lance dans la campagne

## TÉLÉCOMMUNICATION

**"Un décret aux conséquences néfastes pour le pays"**

*Le président de la République a signé le 13 février, un décret portant institution de contrôle et de taxation des communications téléphoniques et des données internationales entrants en Union des Comores. Un décret mal pris par le président de l'Association Comorienne des Consommateurs des TIC et pense que l'institution de cette mesure a plus de méfait pour le pays que de bénéfice.*

**D**ans le chapitre premier, l'article premier du décret portant institution de contrôle et de taxation des communications téléphoniques et des données internationales entrants en Union des Comores stipule que « le présent décret institue un système de contrô-

le des communications téléphoniques en Union des Comores et un système de taxation des communications internationales entrants en Union des Comores ». Un décret qui instaure une nouvelle taxation sur les appels internationaux entrants. Pour le président de l'Association Comorienne des Consommateurs des TIC (ACTIC), le président de la République a été mal conseillé en signant ce décret. Selon lui, les objectifs affichés dans le décret ne seront pas atteints mais l'institution de cette mesure a plus de méfaits pour le pays que de bénéfice.

« Cette décision était adoptée par certains pays africains mais se sont ravisés vu ses conséquences néfastes », déclare Hamidou Mhoma. Ce dernier estime qu'ins-

taurer une taxe sur les appels internationaux entrants aura des conséquences négatives pour le pays, l'Etat et les consommateurs. « Le pays manquera d'attractivité. On ne va pas appeler les Comores compte tenu des coûts élevés. L'Etat perdra en impôt sur les sociétés puisque les volumes d'un appel pour les opérateurs vont baisser ; ce qui induit une baisse des revenus de ces sociétés. Ce qui démontre que les résultats attendus par le gouvernement au niveau fiscal ne seront pas au rendez-vous. Un décret aux conséquences néfastes pour le pays », poursuit-il.

Au niveau des consommateurs, ils verront leurs communications avec la diaspora réduite mais aussi une baisse de la fluidité des commu-

nications. Le décret prévoit aussi la facturation des appels OTTs (Skype, WhatsApp, Viber...), ce qui a étonné encore plus le président de l'ACTIC. « Les opérateurs ont compris que ce n'est pas la voix qui leur rapporte de l'argent mais que ce sont les services connexes à valeur ajoutée qui constituent les revenus principaux de ces sociétés », précise-t-il, avant d'ajouter que « on ne peut pas nous imposer des prix supplémentaires sur la voix IP à un moment où nous achetons de la Data ».

Le président de la Fédération des Consommateurs Comoriens (FCC) s'interroge sur la rapidité du gouvernement à prendre une telle décision. « Nous connaissons la faiblesse de l'ANRTIC dans son travail. Et je sais qu'à travers cette situation, il va

beaucoup investir et demander l'assistance à un opérateur étranger. Est-ce que ce n'est pas un retour de Vocalpad ? », se demande Mohamed Said Abdallah Mchangama. Il reste convaincu que la liberté qu'il y avait pour les opérateurs de s'entendre avec ceux de l'étranger risque de disparaître et pense que « dans ce décret, il y a une nécessité d'écouter et connaître le contenu des échanges ». Il appelle la diaspora à mettre en place un groupe technique pour suivre le dossier. La Gazette des Comores a essayé d'entrer en contact avec le directeur général de l'ANRTIC mais en vain. Nos appels étaient sans réponse.

Mohamed Youssouf

**"Ce décret veut instaurer un Etat policier en Union des Comores"**

*Le président de la république, Azali Assoumani, aujourd'hui en congé a pris le soin de signer une pléthore de décrets. L'un d'entre eux, portant institution d'un système de contrôle des communications téléphoniques, est particulièrement inquiétant. Me Said Larifou, parle lui, s'agissant du document, qu'il avait des visées répressives et l'instauration d'un Etat policier. Il en appelle à son abrogation.*

**A**zali Assoumani, avant de prendre congé de ses fonctions présidentielles, le 14 février dernier, a signé plusieurs décrets. L'un d'entre eux a attiré l'attention de nombreux citoyens. Signé le 13 janvier et long de 7 pages, ce décret n°19-031/PR « porte institution d'un système de contrôle et de taxation des communications téléphoniques et des données internationales entrant en

Union des Comores ».

C'est à l'évidence le système de contrôle des communications téléphoniques qui pose problème. Me Said Larifou, qui est par ailleurs candidat à la prochaine élection présidentielle, dénonce « le caractère anti constitutionnel donc arbitraire du décret, qui a été signé un jour avant le congé du président ». Pour lui, il s'agit là, « d'un recul et d'une menace préoccupants pour les libertés individuelles et publiques aux Comores, en cette période électorale ». Il ajoutera « les conventions et textes fondamentaux signés par les Comores font du respect de la vie privée et familiale, et surtout des correspondances un droit inviolable, un simple décret ne saurait remettre en cause l'exercice de ce droit fondamental ».

Dans le décret il est écrit en son article 4 que « l'Anrtic est autorisée à acquérir, installer et exploiter des équipements de supervision et de

signalisation aux fins de mesurer le volume et la qualité des données et des communications téléphoniques nationales et internationales. A cet effet, elle peut s'attacher, par convention d'assistance, les services d'une société pour la supervision du trafic international voix et données (Voip,Ott), la lutte contre la fraude et le contrôle du trafic national ».

C'est ce qui fait dire à Me Larifou qu'il est hors de question « qu'un directeur de société puisse en dehors de tout contrôle ou autorisation judiciaire, s'ériger le droit d'intercepter des communications ».

Toujours selon lui, ce décret a « une visée répressive, il instaure aux Comores un Etat policier et les forces vives doivent s'unir pour demander l'abrogation de ce décret de la honte ». Pour ce fils du Mbadjini, « sa date de signature n'est pas le fruit du hasard, elle dissimule une intention de vouloir contrôler et bloquer les commu-



nications durant la période électorale et peut-être le jour du scrutin ».

Il affirme toutefois que « celui qui assure la suppléance du président ne peut juridiquement pas abroger le décret, seule l'autorité judi-

ciaire est habilitée à le faire ; les représentations diplomatiques en poste aux Comores, qui sont elles aussi concernées, peuvent le solliciter ».

Fsy

## PRISONNIERS POLITIQUES

**L'état de santé de Idi Boina «est préoccupant»**

**I**di Boina qui avait été un temps cité dans l'affaire dite de la mutilation du gendarme, le jour

du référendum a été incarcéré il y a une dizaine de jours, alors que le verdict a été rendu. Lors de la sen-

tence, aucune peine n'a été retenue contre lui.

Idi Boina, transfuge de la Convention pour le Renouveau des Comores, principale formation au pouvoir, finaliste de la dernière législative, se retrouve donc en prison pour une affaire déjà jugée.

Son cas est d'autant plus préoccupant qu'il est malade. Plusieurs témoins oculaires affirment que «

depuis sa mise en détention, il n'a pas fermé l'œil ». Ce 21 février, « il a fait 22 de tension et on a dû lui perfuser un sérum en prison ». Son état de santé « serait critique, sa place n'est sûrement pas en prison mais dans une clinique ». Notre interlocuteur a dit craindre « qu'une maladie, tel un accident vasculaire cérébral ne finisse par l'emporter ».



Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service  
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores  
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariam Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## ELECTIONS ANTICIPÉES 2019

## Les municipalités œuvrent pour le déroulement des meetings

Hier en début de journée, l'Association des Maires de Ngazidja a rencontré les candidats aux élections de Mars et Avril prochain. L'occasion pour les représentants des communes d'annoncer les dispositions prises pour veiller à la sécurisation du déroulement de la campagne.

"Notre mission est de veiller à votre sécurité et à celle de vos biens pour que durant la campagne tout se passe dans les meilleurs des conditions possibles", annonce d'emblée Ibrahim Mbélizi, président de l'Association des Maires de Ngazidja. Ce dernier a rappelé à l'Assemblée que l'objectif des campagnes n'est pas de porter préjudice, ni d'insulter ou de maltraiter un

tel ou un tel mais de présenter un programme et des perspectives pour un avenir meilleur du pays. « Soyons tous des responsables. Pas d'injures ni manquement au respect de la personne », soutient-il.

Ce dernier a prévenu que pour tout meeting de campagne, la municipalité doit être avertie soixante-douze (72) heures à l'avance pour que toutes dispositions soient prises. « Nous, l'ensemble des maires, nous sommes rencontrés et avons décidé que le candidat qui voudrait tenir un meeting dans une localité doit adresser un courrier 72 heures avant la tenue de celui-ci. Ce préavis nous permettra d'étudier les demandes et voir comment devons-nous programmer et sécuriser les lieux pour qu'aucun incident n'ait lieu », poursuit le président de l'as-

sociation des maires.

Pour sa part, le représentant du candidat Soilihi Mohamed alias Campagnard, Mahamoud Boina a rappelé au bureau de l'association des maires que « nous allons dans un processus qui est entaché, sans aucune perspective juridique » pour permettre une transparence et une sécurisation pour lutter contre les fraudes et tout autre chose du genre. Ce dernier a prévenu aux maires que toutes les mesures nécessaires devront être prises pour être au plus près du déroulement du processus. Pour ce qui est de la taxe de 25 000 kmf pour la demande d'un meeting, Mahamoud Boina est étonné. « Vous avez dit que pour tenir un meeting, le candidat doit adresser une demande auprès de la municipalité. Alors le candidat qui n'aurait

pas les moyens de payer la mairie n'aurait-il pas le droit de tenir un meeting ? Où est donc cette égalité de chance pour tous les candidats ? », s'interroge-t-il.

Le porte-parole de l'AMN et maire de la commune de Hamahamet Nyuma Msiru, Hamadi Mohamed Ali précise que l'objectif principal de cette rencontre est de sensibiliser les candidats sur le processus électoral. « Les maires ont des représentants, des points focaux dans les différentes structures organisationnelles des élections notamment la CENI, la CEII et la CECI. Cela prouve qu'au niveau des élections, le chef de la municipalité sera au courant de tout ce qui va se passer », étale-t-il avant de lever l'ambiguïté sur la taxe de 25 000 kmf imposée par la commune pour la

tenue d'un meeting.

Le porte-parole explique cette taxe est réglementée au niveau de toutes les communes. « Nous sommes dans une mesure exceptionnelle avec le déroulement de ces élections. Mais vous allez et revenez de nos villes sans payer quoi que ce soit. Le candidat doit payer 25 000 kmf une fois pour tenir ses meetings le long de la commune. Il est inclus dans ce frais la sécurité des biens et des personnes présents dans le rassemblement », conclut-il. Le maire de la commune de Hamahamet Nyuma Msiru est convaincu qu'avec cette procédure tout se passera dans des bonnes conditions et une meilleure sécurisation.

A.O Yazid

## PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

## Plus de 7 milliards pour la réhabilitation du réseau électrique et des centrales hydroélectriques et thermiques



La cérémonie de lancement des travaux de réhabilitation des réseaux, des centrales hydroélectriques et thermiques a eu lieu hier jeudi à Moroni. Ce projet est financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour un somme de 13,8 millions d'unité de compte soit 7,9 milliards KMF.

La Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC) a lancé les travaux de réhabilitation des réseaux, des centrales hydroélectriques et des centrales thermiques. Conscient de l'importance que revêt l'utilisation de l'énergie qu'elle soit photovoltaïque, thermique ou au fioul lourd, SONELEC s'engage à accompagner ce dynamisme énergétique, économique qui servira à l'emploi et l'investissement sans négliger l'environnement. « Compte tenu des difficultés de production qui font que les régions subissent des délestages, nous avons déjà entrepris des mesures pour l'amélioration de cette situation à travers un planning de maintenance et de révision de nos centrales thermiques qui fournissent actuellement moins de la

puissance demandée » a fait savoir Abdou Said Mdahoma, le directeur général de SONELEC. Le patron de l'ancienne Ma-mwé estime que toute entreprise a des hauts et des bas. Il remercie les différents partenaires qui apportent leur soutien dans le développement du secteur énergétique aux Comores et l'ensemble des acteurs qui situent les énergies renouvelables au centre de leurs préoccupations.

De son côté, le directeur général d'ABC Contracting, Nicolas Schiffers montre que la société a eu l'opportunité de signer deux marchés dans le cadre de ce programme à savoir le marché de réhabilitation partiel du réseau électrique et le marché de réhabilitation électrique des 4 centrales thermiques. « Dans le marché de réhabilitation du réseau, qui s'achèvera en avril 2020, nous installerons 1800 poteaux et raccorderons 90 km de câbles sur le réseau. Nous sommes d'ores et déjà présents aux Comores, et les travaux ont commencé au Nord de la Grande-Comore par l'installation des premiers poteaux, dans l'attente d'autres matériels qui arrivent d'Europe. Les travaux s'accéléreront à partir de mai par l'ajout

d'une seconde équipe pour Mohéli et Anjouan », indique-t-il. Et lui d'ajouter que : « Concernant le marché de réhabilitation électrique des centrales thermique, la phase de production des équipements commencera prochainement, pour un début d'installation en novembre 2019 et prendre fin en mai 2020. Il consistera principalement en la remise à neuf de la partie moyenne tension des centrales et l'uniformisation du système de contrôle-commande. Nous tenons à remercier le gouvernement comorien pour la confiance qu'il nous a accordé et la BAD ».

A ce jour, le portefeuille de la Banque au Comores comporte 6 projets en cours d'exécution pour un montant total de 38, 13 millions d'unité de compte (22,87 milliards

KMF). Il s'agit du projet d'appui au secteur de l'énergie, le projet d'amélioration du cadre d'intervention pour la promotion des énergies renouvelables aux Comores, le projet d'assistance technique pour l'élaboration du plan directeur de production, de transport, de distribution de l'énergie électrique et de développement des énergies renouvelables, le projet de réhabilitation du réseau routier et le projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI II). « Outre les projets que je viens de citer, trois nouvelles opérations sont en cours de préparation notamment sur le financement supplémentaire du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie (4 milliards KMF), le projet de réhabilitation du réseau routier Phase II-

Réhabilitation de la RN2-Tronçon Panda-Foumbouni (10,79 milliards KMF). Pour ce projet, la mission d'évaluation initialement prévue du 25 février au 4 avril 2019 a été reportée du 8 au 20 avril 2019 et le projet d'appui à l'autorité nationale des recettes (3 milliards KMF) dont la mission est d'évaluation se fera après l'étude de faisabilité », annonce Amadou Nchare, le chargé de programme pays BAD. Ce dernier voit au projet de la géothermie, une opportunité pour le gouvernement comorien de réduire non seulement le recours aux centrales thermiques diesel, la réduction des gaz à effet de serre et aura la chance de fournir une charge de base stable et sécurisée.

Nassuf Ben Amad



## AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute un(e) Associé(e)exécutif(ve) de Représentant Résident. Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne au lien suivant :

1 Poste de Associé(e)exécutif(ve) :

[https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=21491&hrs\\_jo\\_pst\\_seq=1&hrs\\_site\\_id=2](https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=21491&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2)

Le délai de soumission des candidatures est fixé au 08 Mars 2019.

Remarques :

- A compétences égales, les candidatures féminines seront encouragées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

## JEUX DES ÎLES DE L'Océan Indien (JIOI) DE 2023

## Comores hors-jeu à l'organisation, énième humiliation

*Ibrahim Ben Ali, patron du Cosic n'était pas content, hier, à l'issue de la seconde journée de réunion du CIJ. Il ne digère pas la façon dont les délégués ont réagi à la suite de la présentation du dossier comorien pour l'organisation de la 11e édition des JIOI en 2023. Les Comores savourent leur énième marginalisation. Est-ce la dernière ? « Connaissant les défenseurs de notre dossier, j'en doute fort », murmure un ancien technicien du Cosic, qui requiert l'anonymat.*

Encore une fois, un bras de fer s'instaure entre le Comité Olympique des îles Comores (Cosic) et le Conseil International des Jeux (Cij) suite au rejet pour la énième fois du dossier comorien, relatif à l'organisation de l'édition de 2023. « Si je me base sur la manière de faire des membres du CIJ, je ne peux que penser que les Comores ne sont pas prises au sérieux. On est presque en train de nous dire: vous êtes de trop, partez ! », s'agace Ibrahim Ben Ali. Et d'ajouter: « Je me demande si les membres pensent que les Comores

doivent continuer à être un membre actif du CIJ. »

« Nous sommes venus pour présenter notre dossier de candidature avec des représentants de notre gouvernement. Ce qui est une démarche responsable. L'agenda de cette réunion n'a pas été respecté parce qu'une visite des sites de compétitions y figurait et elle n'a pas eu lieu. On a seulement visionné des vidéos. Le complexe de Côte d'Or est grandiose mais il reste au stade de projet. À 150 jours des Jeux, il n'y a que 50% des travaux qui ont été réalisés. Et les sites déjà existants sont encore en phase de réhabilitation. Et c'est passé comme une lettre à la poste. Pourquoi est-ce que dans le cas de Maurice, les choses se passent ainsi et pas dans le cas des Comores ? Pour l'organisation des Jeux de 2023, la décision devait être prise lors de la présente réunion », fustige le président du Cosic.

Ben Ali va plus loin en laissant planer le doute quant à la présence de la délégation comorienne lors des Jeux en juillet prochain. « Nous allons évaluer la situation et voir comment on doit envisager la suite des événements. Nous ressentons

beaucoup de déception. Nous verrons si nous pourrions être de la fête en juillet », lance-t-il.

Philippe Hao Thyn Voon, président du Comité olympique mauricien (Com), n'a pas apprécié le comportement de son homologue comorien. « En fait, lors de la précédente réunion du CIJ, vu qu'il n'y avait pas de candidat déclaré à l'organisation des Jeux de 2023, Mayotte a fait acte de candidature. En voyant cela, les Comores ont aussi présenté leur candidature, suivies des Maldives. Mais le délai avait déjà expiré », a récapitulé Philippe.

« Aujourd'hui [mercredi 20 février 2019, ndlr], Ibrahim a fait pression sur nous. Pour lui, il faut absolument que les Jeux aient lieu aux Comores en 2023. Au sujet des infrastructures, il n'a fait que parler du stade que le gouvernement chinois vient de construire [le stade Omnisports de Maluzini, ndlr] mais ne pipe mot sur la construction d'une piscine olympique et du Village des Jeux. Les Maldives ont alors proposé qu'une visite des sites soit organisée dans les deux îles candidates. Nous sommes passés au



Ibrahim Ben Ali président du COSIC devant la presse

vote et quatre pays ont voté pour qu'il y ait une visite des sites alors que les Comores et Madagascar ont voté pour que l'organisation soit confiée aux Comores. Ibrahim Ben Ali a alors commencé à élever la voix et a même menacé de ne pas participer aux Jeux en juillet chez nous. Il ne veut même pas faire de parcours de la flamme! Il a créé une mauvaise ambiance dans la salle de réunion. Moi je lui ai dit en face

qu'il était en train de faire du chantage», a déclaré le Mauricien. Ainsi, on ne sait toujours pas où se tiendront les JIOI de 2023. Ce dossier brûlant sera de nouveau mis sur la table des discussions lors de la prochaine réunion du CIJ qui se tiendra pendant les 10e Jeux en juillet prochain.

Bm Gondet avec Lexpress.mu

## Football : Championnat (D1, saison 2019), Ngazidja

## Bonbon Djema, incapable de faire la différence malgré une domination

*Moroni a accueilli le match Bonbon Djema # Enfants des Comores, comptant pour la 7e journée du championnat (D1) de l'île. Ce face-à-face bien tendu et spectaculaire a impressionné un public bien vivant. Des deux cotés, les actions audacieuses s'étaient multipliées. Les visiteurs ouvrent le score par Assadi (17e, 1-0). Les locaux ont égalisé, grâce à la vivacité de Zidane (40e, 1-1). Moroni et Vouvouni rejoignent les vestiaires avec ce score de parité.*

Le duel, Bonbon Djema de Moroni et Enfants des Comores de Vouvouni a été spectaculaire. Les supporters respectifs, bien mobilisés, ont assisté à un face-à-face bien tendu et impressionnant. Les actions offensives, courageuses et dangereuses, ont inquiété les deux gardiens de but. En 1ère période, les visiteurs s'étaient montrés plus menaçants. À la 17e minute, Assadi Ben Ali bougeait les filets (1-0). La réaction des locaux fut foudroyante : égalisation par Zidane Chamouine (40e, 1-1).

Au retour des vestiaires,

Bonbon Djema a revu son orientation tactique. La physionomie du jeu change. Il asphyxie Enfants des Comores. Le match s'est joué en sens unique, ou presque. Mais, malgré cette nette domination, les Moroniens n'ont pas réussi à faire la différence. Le score de parité de la 1ère période est resté le même (1-1).

Les coaches respectifs paraissent surpris par le résultat. Sila Lucien Mchangama : « Un nul décevant bien entendu ! Mais, le club Enfants des Comores n'est pas un adversaire simple, même s'il flotte au bas du tableau. On a joué sans avoir pu récupérer, après le très intense duel contre Volcan du dimanche dernier. Il y a eu aussi l'absence de certains clefs, blessés ». Johnny Ahamada n'est pas content : « Ce nul est encourageant pour nous. Mais, on espérait une victoire. On a encaissé des buts bêtes, par erreur défensive. Pendant toute la semaine, on ne s'était pas entraîné. Je remercie les joueurs ».

Bm Gondet

## Résultats (J7)

Bonbon Djema # Enf. Com (1-1)  
Fc Male # Volcan (2-0)  
Amicale # Elan (2-1)  
Jacm # Usm (2-1)  
Abeilles # Ngaya (0-0)  
Apaches # Aventure (2-1)

## Calendrier (J8-D1 à 15h)

## Samedi 23 février

A Moroni : Bonbon Djema # Amicale  
A Mbeni : Us Mbeni # Volcan  
A Mitsoudje : Elan # Abeilles  
A Mitsamiouli : Apaches # Fc Male  
A Wela- Mits : Aventure # Jacm  
**Dimanche 24 février à Vouvouni :**  
Enfants des Comores # Ngaya



Pharmacie de garde

Pharmacie IBN SINA: 331 09 17

## BIODIVERSITÉ DES COMORES

# Soutenance d'une thèse sur la " Phytogéographie et écologie de la végétation de l'île de Ngazidja "

« *Phytogéographie et écologie de la végétation de l'île de Ngazidja* » tel est l'intitulé d'une thèse de doctorat en science de la vie et de l'environnement, spécialité du végétal, soutenue à l'Université d'Antananarivo (Madagascar) et obtenu par madame Andiliyat Mohamed Abdérémane, mercredi dernier, avec la mention très honorable.

Le Jury a été composé par d'éminents professeurs de l'école doctorale en science de la vie et de l'environnement notamment le Professeur Ramavovololona, enseignante à la Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo, Professeur Miadana Harisoa Faramalala, Professeur Solofoarisoa Rakotoniaina, Directeur de l'Institut et Observatoire de Géophysique d'Antananarivo, Professeur Charlotte Rajeriarison, Docteur Roger Edmond, Bernard Riera et d'un membre invité des Comores en la personne du Docteur Ahmed Ouledi, ancien Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université des Comores.

Madame Andiliyat est une jeune

scientifique, enseignante à l'Université des Comores et responsable de l'herbier des Comores. Passionnée de botanique, Andiliyat est une chercheuse confirmée notamment dans la conduite des inventaires de la flore des Comores et de sa distribution géographique.

A ce titre, elle est une référence pour le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris mais aussi pour de nombreux centres et laboratoires des pays du sud ouest de l'Océan Indien. Elle est aussi connue du grand public comorien pour sa disponibilité à faire découvrir la biodiversité aux jeunes et aux moins jeunes lors de randonnées pédestres ou les sorties pédagogiques.

L'objectif de la présente thèse est d'élaborer une carte, la plus complète possible, de végétation prenant en compte toutes les formations végétales de l'île de Ngazidja en se basant sur l'approche de télédétection à deux échelles. Comme la liste floristique complète de l'île manquait aussi, elle a eu à réaliser des inventaires exhaustifs de toutes les formations végétales. Son travail a permis d'initier la création d'une base de données de la flore de



Andiliyat entouré par les membres du Jury

l'île.

Les inventaires floristiques effectués ont identifié 1304 espèces floristiques réparties en 208 familles dont 919 sont indigènes et 385 exotiques avec 184 sont endémiques. Cette thèse a mis aussi en évidence 9 espèces probablement éteintes et 6 très rares sur l'île. Leurs intégrations dans la liste rouge de l'UICN s'avèrent urgente.

La thèse d'Andiliyat apporte une importante contribution dans la

connaissance de nos ressources végétales. Elle permet de définir une nomenclature phytogéographique propre pour les Comores en commençant par l'élaboration d'une carte de la végétation de l'île de Ngazidja que l'on pourra étendre à l'ensemble de l'archipel.

Elle s'inscrit dans la droite ligne des efforts réalisés par notre pays pour répondre aux obligations qu'il a souscrit pour le développement durable. En effet, les Comores ont

ratifié 11 conventions internationales dont la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), grâce auxquelles le pays peut mettre en œuvre des mesures de conservation et de protection pour le respect de l'environnement. Puisse cette thèse inspirer des nombreux jeunes Comoriens à s'inscrire dans l'excellence, dans la recherche scientifique.

Mmagaza

**Promotion spéciale**

**EXCÉDENT DE BAGAGE**

**5 USD/KG\***

**1 500KMF/KG\*\***

**Dar Es Salam - Moroni**

**AB PACK Express**

**AB Aviation**

\*A l'aéroport de Dar-Es-Salaam  
\*\*Achat de l'excédent auprès de l'agence AB PACK EXPRESS (Immeuble MATELEC, Moroni) 48h avant le départ